

POUR OBTENIR
UN DEVIS DESP,
**CONTACTEZ LE
COMMERCE SERVICE**



 **MITSUBISHI
ELECTRIC**
Changes for the Better

SERVICE COMMERCIAL TECHNIQUE / DEVIS

0 810 407 410 Service gratuit
+ prix appel ☎ 01 55 68 56 00 @ devis.services@fra.mee.com



MITSUBISHI ELECTRIC
2, rue de l'Union - 92565 Rueil-Malmaison Cedex
confort.mitsubishielectric.fr

0 810 407 410 Service gratuit
+ prix appel

01 55 68 56 00 depuis un téléphone portable

* La culture du meilleur

 **MITSUBISHI
ELECTRIC**
Changes for the Better

VOUS ACCOMPAGNER
POUR RESPECTER
**LA RÉGLEMENTATION
DES ÉQUIPEMENTS
SOUS PRESSION**



confort.mitsubishielectric.fr

* La culture du meilleur



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Les systèmes frigorifiques commercialisés par Mitsubishi Electric France sont constitués de différents Equipements Sous Pression (ESP).

À ce titre, ils sont soumis aux réglementations spécifiques suivantes :

La directive 2014/68/UE relative aux équipements sous pression (DESP) :

- Objectifs : fixer les exigences minimales de sécurité pour la commercialisation en Union Européenne des équipements sous pression.
- Équipements concernés : tous les équipements sous pression dont la pression maximale admissible $\geq 0,5$ bars.
- Tous les systèmes frigorifiques de Mitsubishi Electric sont concernés.

Le Cahier Technique Professionnel (CTP) de juillet 2020 :

- Objectifs : détailler les dispositions administratives et techniques à prendre pour le suivi en exploitation des systèmes frigorifiques sous pression de façon plus précise que l'arrêté du 20 novembre 2017 (qui concerne les équipements sous pression en général). Le CTP 2020 permet des aménagements par rapport au régime général.
- Équipements concernés : seulement les équipements sous pression soumis au suivi en exploitation.
- Les systèmes frigorifiques de Mitsubishi Electric de catégorie de risque ≥ 2 sont concernés.

Les exigences de ces règlements imposent :

Pour les installations contenant des équipements sous pression soumis au suivi en exploitation :

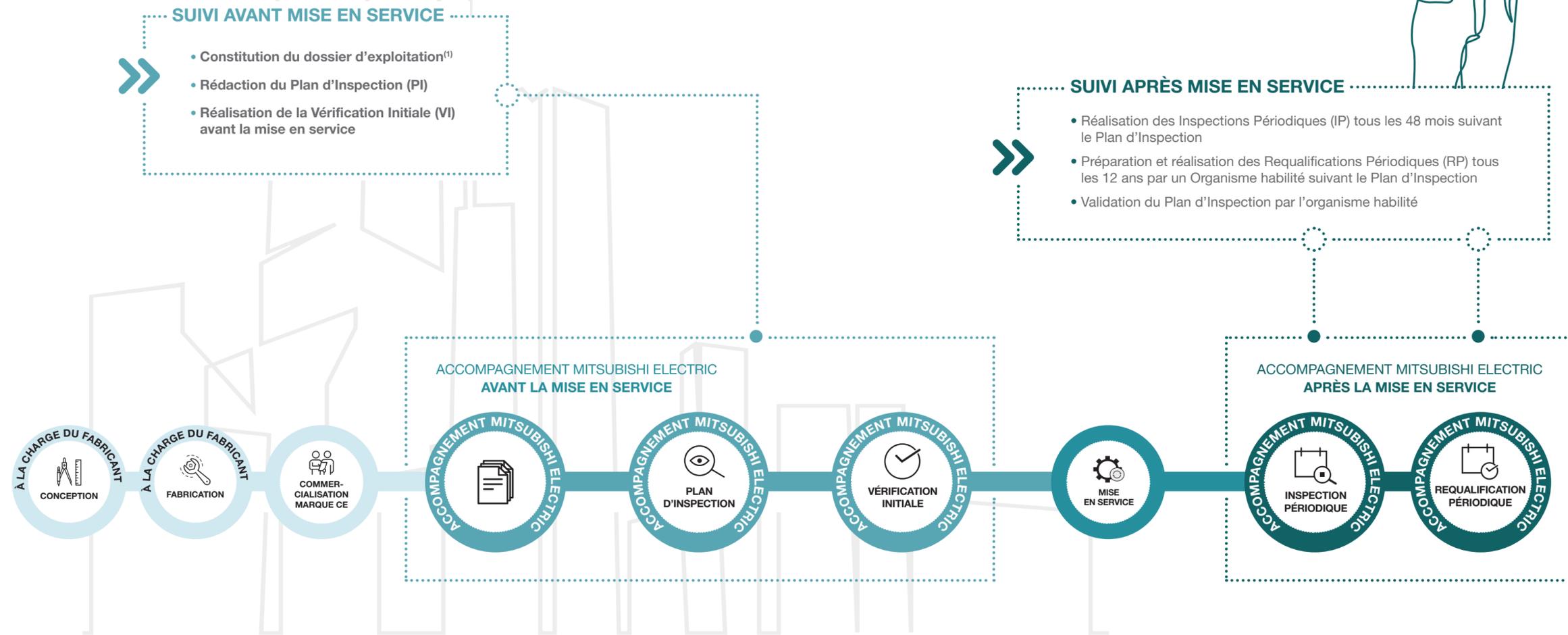
- La constitution et la mise à disposition des organismes de contrôle d'un **dossier d'exploitation** relatif à chaque système frigorifique sous pression (pas obligatoire en cas de suivi selon le régime général). Cette tâche est à **charge de l'installateur et de l'exploitant**.
- Le **suivi du processus de contrôle** pour chaque système frigorifique sous pression. Cette tâche est à **charge de l'exploitant**.

À partir du 1^{er} janvier 2022, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) va **accentuer ses contrôles sur site**. Si un système thermodynamique sous pression **n'est pas conforme à ces réglementations (CTP2020 ou arrêté du 20/11/2017)**, l'exploitant s'expose à :

- Une **mise à l'arrêt de l'installation** et une obligation à réaliser une requalification périodique avant redémarrage.
- Une **amende forfaitaire maximum de 15000€** ainsi qu'une **astreinte journalière maximum de 1500€** jusqu'à la remise en conformité de l'installation.

MITSUBISHI ELECTRIC VOUS ACCOMPAGNE POUR LA DESP

Détail des étapes clés de votre accompagnement



Afin de **respecter la réglementation des équipements sous pression**, les exploitants de systèmes frigorifiques ont le choix entre **deux régimes** :

- le régime dit «**général**», dont le texte de référence est l'arrêté du 20 novembre 2017.
- le régime dit «**spécifique**», dont le texte de référence est le CTP2020.

Le suivi en exploitation des systèmes frigorifiques selon le régime spécifique est bien plus adapté et avantageux pour l'exploitant que le suivi selon le régime général. C'est pourquoi **Mitsubishi Electric propose un service de prestation pour ce suivi qui respecte le CTP2020**.



(1) Schémas de principe du système frigorifique (Piping & Instrumentation Diagram) - Notice d'instruction du système frigorifique - Déclaration de conformité UE des différents ensembles composant le système frigorifique - Nomenclature des éléments soumis au suivi en exploitation composant le système frigorifique, avec leur numéro de série et la photographie de leur plaque signalétique